

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DÉCEMBRE 2019**

Date de convocation : 10 décembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt décembre, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN (arrivé à 21h), M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC et M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : Mme Marie-France AQUET, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.
Procuration : Marie-France AQUET à Brigitte PIERRARD.

Secrétaire de séance : M. Hervé DREUSLIN.

2019-12-20/08 – TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL – 18 RUE SAINT JEAN DES LANDES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'au budget primitif 2019 a été voté la rénovation de deux logements communaux, afin de les réhabiliter, l'un situé sis 16 rue Saint Jean des Landes, l'autre situé sis 18 rue Saint Jean des Landes.

La Communauté de communes, par délibération 2018/129/YvP en date du 11 juillet 2018 a créé une enveloppe « fonds de concours solidarité ».

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter ce fond de concours solidarité pour la rénovation du second logement. Il propose aussi de solliciter auprès de la communauté de communes une subvention au titre du PLH.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Électricité – Plomberie - Chauffage	5 905,92 €	CCSMM – PLH	4 000,00 €
Menuiserie	8 367,00 €	CCSMM – FCS	13 368,53 €
Peinture – Revêtement sol	16 464,14 €	Autofinancement	13 368,53 €
TOTAL	30 737,06 €	TOTAL	30 737,06 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation du second logement
- SOLLICITE la CCSMM pour l'octroi de subventions, réparties comme il suit :
 - o fonds de concours solidarité à hauteur de 13 368,53 €,
 - o PLH à hauteur de 4 000 €,
- AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la demande de ce fonds de concours.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

